

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie@la-falaise.fr
Site internet : www.la-falaise.fr

FLASH n° 4

16 octobre 2020



www.la-falaise.fr

Horaires d'ouverture de la mairie (2)

En raison de la vacance à venir du poste d'agent d'accueil à la mairie, les horaires d'ouverture sont modifiés comme suit depuis le 1^{er} octobre 2020 :

- Lundi : de 15h à 17h30
- Mardi : de 15h à 17h30
- Vendredi : de 15h à 18h30

N'hésitez pas à :



- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie.lafalaise@wanadoo.fr)
- Nous contacter par téléphone (01 30 95 64 45) pour un éventuel rendez-vous tous les jours sauf les mercredis

Colis de Noël 2020 des Sages (2)

Comme l'année passée, le Conseil municipal de La Falaise a décidé d'offrir le traditionnel colis de Noël aux Falaisiens de plus de 65 ans sur inscription avant le 31 octobre 2020.



Cette année, le traditionnel Goûter de Noël des Sages ne pourra avoir lieu, aussi, les colis seront à retirer en mairie la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2020 aux horaires d'ouverture ci-dessus.



COUPON-INSCRIPTION - COLIS DE NOËL DES SAGES

À retourner en mairie avant le 31 octobre 2020 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

NOM et prénom(s)

Date(s) de naissance

Adresse

Téléphone Courriel

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : mairie@la-falaise.fr

La commune vous aide :



Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2019/2020

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2020, a décidé à l'unanimité de renouveler cette aide financière :

- de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2019/2020, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avec une pièce d'identité, la ou les factures correspondantes et un RIB pour le virement bancaire avant le 30 novembre 2020 (virement bancaire en décembre).

Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2020/2021

Lors de sa séance du 29 septembre écoulé, le Conseil municipal a décidé de renouveler sa participation d'un montant de 35 € aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avant le 30 novembre 2020 avec la carte de transport, une pièce d'identité, un certificat de scolarité et un RIB pour le virement bancaire en décembre.



Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.

Dispositif « Ma Commune, Ma Santé »



Aujourd'hui, la souscription d'une mutuelle individuelle destinée à couvrir les dépenses de santé non prises en charge par la Sécurité sociale représente, en moyenne, près de 10 % d'un salaire moyen d'une famille, voire davantage encore pour les retraités.

Dictée par un contexte de crise et de chômage, l'impossibilité pour une partie des non-salariés de souscrire une complémentaire santé est souvent lourde de conséquences en termes de démarche de soins et d'accès aux soins.

Un accès à une mutuelle pour tous les Falaisiens(nes) : la commune de La Falaise souhaite permettre à tous ses habitants de bénéficier d'une offre de complémentaire santé collective négociée à des conditions attractives et a choisi de travailler avec ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) qui a créé le dispositif « Ma Commune, Ma Santé ».

Actuellement en phase de conventionnement, nous vous informerons des modalités de mise en œuvre dans un prochain flash.

Manifestations de Noël 2020



Dans le contexte sanitaire actuel, les festivités de fin d'année sont malheureusement annulées ou adaptées en conséquence :



- ✓ L'opération **1 enfant/1 arbre** est annulée pour cette année, elle sera organisée avec les naissances de l'année 2021 en décembre 2021.
- ✓ Le **Repas de Noël** de la cantine scolaire : comme chaque année, le repas sera offert à tous les enfants scolarisés (pas d'inscription nécessaire) mais restera servi à la salle « La Grange », avec les 3 services permettant le respect des gestes barrières.
- ✓ Le traditionnel **Arbre de Noël** pour les falaisiens de 0 à 10 ans est annulé, toutefois le Père Noël nous apportera les cadeaux des jeunes falaisiens(nes) qui se seront inscrits. **Scolarisé(e)s ou non à La Falaise, nous vous demandons de tous vous inscrire via le coupon ci-dessous.**

Une distribution sera organisée à la salle Aigue Flore le samedi 12 décembre 2020 entre 10h et 12h puis 15h et 17h.

Nous vous demandons de bien vouloir vous engager à venir retirer vos colis durant cette permanence via le coupon ci-dessous. Aucune distribution ne sera faite en mairie. Les cadeaux non retirés seront soit mis à disposition de la garderie, soit redistribués à des associations.

Afin que cette distribution s'opère du mieux possible,
nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous
avant le 8 novembre 2020.



COUPON-INSCRIPTION

Noël des enfants 2020

À retourner en mairie avant le 8 novembre 2020
(à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

NOM et prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

NOM et prénom des parents

Adresse

Téléphone Courriel

- ▶ S'engage à venir retirer le cadeau de mon enfant le samedi 12 décembre 2020 de 10h à 12h ou de 15h à 17h (masque obligatoire), aucune distribution ne sera possible en mairie.
- ▶ Ai noté que le cadeau non récupéré lors de cette permanence sera redistribué.

Signature(s) obligatoire(s) :

Message de l'association de Prévention routière



L'association Prévention Routière, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 1949 pour la sécurité sur les routes de France.

Ses bénévoles éduquent les jeunes en milieu scolaire, et interviennent également auprès des étudiants, des seniors, des entreprises et du grand public. Le comité des Yvelines a besoin de votre aide : rejoignez-nous comme bénévole ou simple adhérent et participez à la lutte contre les dangers de la route !

- ▶ Contactez le comité : 5, passage Juliette 78220 Viroflay - tel : 01 39 50 13 09
- ▶ Consultez notre site internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Les dons et cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

Carte Jeunes multiservices « Carte PASS+ »

Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : la carte Pass+.

Destinée aux jeunes, domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine, la carte Pass+ est en premier lieu réservée aux collégiens. Gratuite, elle s'étend depuis la rentrée 2020 à tous les jeunes, de leur entrée en 6^{ème} à leur majorité.



Cette carte est une aide financière :

- d'un montant de 80 € pour les activités sportives et culturelles,
- d'un montant de 100 € pour les boursiers.

Le Pass+ comprend deux « porte-monnaie » électroniques : l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives. Les jeunes, ou leurs familles, décident de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Pour les boursiers cette répartition s'établit à 80€ et 20€.

Ces activités peuvent être pratiquées dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine auprès d'un réseau d'organismes affiliés au Pass+ commun aux deux départements : associations sportives, MJC, cinémas, piscines, centres de loisirs... Près de 2 000 organismes sont déjà affiliés au dispositif.

La carte Pass+ permet également d'accéder à une offre de bons plans pour des événements sportifs et culturels : places pour des rencontres sportives, réductions pour des concerts, invitations pour des visites guidées... Cette offre est enrichie tout au long de l'année.

Comment obtenir la carte Pass+ ?

La procédure est entièrement dématérialisée. Il suffit de se connecter sur www.passplus.fr et de se créer un compte. Pour l'année scolaire 2020-2021, les inscriptions sont ouvertes :

- depuis le 15 juin pour les collégiens,
- depuis le 7 septembre pour jeunes au-delà de la 3^{ème}.

Les « porte-monnaie » électroniques seront crédités dès la validation de la demande.

Si vous souhaitez un complément d'informations, une plateforme téléphonique est mise en place au

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé)

du lundi au vendredi, de 9h à 19h.